

LE TRAVAIL INDÉPENDANT

Statut, activités et santé

Sous la direction de Sylvie CÉLÉRIER

LE TRAVAIL INDÉPENDANT

Statut, activités et santé



Une marque WOLTERS KLUWER FRANCE

1, rue Eugène-et-Armand-Peugeot - 92856 RUEIL-MALMAISON Cedex

DÉJÀ PARUS DANS LA MÊME COLLECTION

Négociier l'emploi

Jacques Freyssinet

Droit du travail dans les associations

Hervé de Lagoutte

Accidents du travail, du trajet et maladies professionnelles

Alain Bouilloux

Travail à domicile, télétravail

Patrick Burnel

Le pouvoir disciplinaire de l'employeur

Pierre Brégou

Prévenir la pénibilité

Nicole Raoult et François Guérin

Le système d'inspection du travail en France (2^e édition)

Thomas Kapp, Paul Ramackers et Jean-Pierre Terrier

L'emploi en temps de crise

Sous la direction de Catherine Spieser

Le guide du délégué du personnel

Florence Lefrançois et Mathilde Delalandes

L'hôpital en mouvement

Mihăi Dinu Gheorghiu et Frédéric Moatty

Les jeunes, le travail et l'emploi

Coordonné par Pierre-Louis Rosenfeld et François Sarfati

Les dispositifs publics en action

Collectif de chercheurs de 7 laboratoires

CHSCT et dialogue social

Michèle Rescourio-Gilabert

Le travail avant la retraite

Coordonné par Annie Jolivet, Anne-Françoise Molinié et Serge Volkoff

Les emplois atypiques

Christophe Everaere

Droit du travail : les arrêts décisifs 2013-2014

Sandra Laporte

Apprendre (de l'échec) du RSA

Coordonné par Anne Eydoux et Bernard Gomet

Mise à disposition, prestation de service, sous-traitance

Françoise Pelletier et Karine Bézille

sommaire

Remerciements	7
Liste des contributeurs	9
Liste des sigles	17
Introduction	19

PARTIE 1 PERMANENCES ET MUTATIONS DE L'EMPLOI INDÉPENDANT

CHAPITRE 1	Retour sur un siècle de protection sociale des travailleurs indépendants – France, xx^e siècle	31
	1. Le souci de la distinction.....	32
	2. Des évolutions divergentes à l'heure de la modernisation.....	37
	3. Vers une égalisation des protections et des dispositifs	41
	4. Conclusion.....	49
CHAPITRE 2	Le travail indépendant en Espagne et ses régulations récentes	53
	1. Évolution de l'emploi et « salarisation » de la société espagnole: le travail indépendant en crise ?.....	54
	2. Le statut du travail autonome et la confluence des statuts professionnels.....	58
	3. Travail indépendant: un salariat élargi plutôt qu'un retour en arrière.....	61
	4. Annexe.....	64
CHAPITRE 3	L'auto-entrepreneuriat: l'indépendance comme modalité d'embauche ?	69
	1. Le régime de l'auto-entrepreneur comme emblème politique: de la promotion aux critiques.....	72

3. La santé au cœur des différentes formes de régulation des contraintes de travail.....	154
4. Conclusion.....	160

PARTIE 3 DROITS À LA SANTÉ ET ENGAGEMENT DES CORPS AU TRAVAIL

CHAPITRE 1 Non-recours aux indemnités journalières des travailleurs indépendants atteints d'un syndrome coronarien aigu.....	167
1. Fréquence du non-recours aux indemnités journalières.....	170
2. Discussion.....	174
3. Conclusion.....	178
CHAPITRE 2 S'assurer contre les risques de la vie : l'initiative des céramistes d'art.....	181
1. <i>Terre de solidarité</i> : genèse d'un dispositif issu de l'auto-organisation professionnelle.....	183
2. Un dispositif « totalisant » face à une protection sociale doublement fragmentée.....	188
3. L'intermédiation : un fonctionnement répondant aux difficultés de ces travailleurs indépendants à prendre soin d'eux.....	193
4. Conclusion.....	197
CHAPITRE 3 Construction et usure du corps au travail chez les artisans.....	201
1. Le corps jeune et plastique de l'apprenti.....	206
2. Le corps endurant et invincible.....	207
3. Le corps vieillissant et expérimenté.....	216
4. Conclusion.....	219
CHAPITRE 4 Les exploitants agricoles face aux risques des pesticides.....	225
1. La fiction de l'indépendance.....	226
2. L'impossible relais syndical.....	231
3. Conclusion.....	237
Postface.....	239

introduction

Le travail indépendant refait donc parler de lui ! On le pensait cantonné à quelques métiers ou professions épargnés par la montée massive du salariat et voici qu'il s'anime de nouveaux dynamismes. On travaille aujourd'hui de plus en plus souvent sous des formes indépendantes en développant des activités en partie renouvelées. Le droit, comme il est attendu, participe du mouvement. Il propose des formalisations inédites s'immiscant entre le droit commercial et le droit du travail qui, jusqu'à une période récente, ont polarisé les multiples façons sous lesquelles il est possible de travailler. Le régime d'auto-entrepreneur en France (2009) et le statut de travailleur autonome en Espagne (2007) en donnent deux exemples typiques. D'un côté le travail indépendant, de l'autre le travail salarié, entre lesquels prolifèrent des situations qui empruntent à l'un et à l'autre ou les cumulent, tel est le tableau général dans lequel cet ouvrage prend place.

La lecture des mouvements en cours est fortement disputée et fait fleurir les positions les plus tranchées. Certains saluent le regain d'un esprit d'entreprise dans un pays qu'ils jugent hanté de sécurités. D'autres dénoncent un nouveau stade de précarisation qui jette les travailleurs hors des protections du droit du travail tout en les maintenant sous le joug d'une subordination économique à leur donneur d'ordres. Cette effervescence nous dit que les évolutions récentes du travail indépendant portent des enjeux politiques dont il faut se préoccuper. La montée des formes de travail hybrides retrouve en effet bien des interrogations soulevées par les incertitudes et les ruptures forcées qui marquent aujourd'hui les vies professionnelles. On se demande par exemple si l'auto-emploi – auquel ces formes indépendantes se résument le plus souvent – offre une alternative souhaitable au chômage. Ou encore, quelle norme se dissimule sous cette façon singulière de maintenir une source de revenus et quel genre de société rendra cette norme possible ?

On le voit, les transformations récentes du travail indépendant posent des questions importantes, même si ces formes restent minoritaires en France comme en Europe où l'emploi salarié domine absolument. Elles semblent annoncer des régulations inédites du travail et témoignent d'ailleurs que ces régulations sont déjà là, agissantes, sans que l'on puisse encore en produire une vue claire. Pour l'heure, nous les lisons dans le lexique connu du salariat et de l'indépendance que nous avons appris à penser distinctement, tant sur le plan des activités que des groupes sociaux engagés. Les formes médianes nous

paraissent contradictoires et mettent immédiatement en scène des tensions irréductibles entre sécurité des travailleurs et libéralisation des échanges de travail. Ces tensions existent bien sûr et persisteront, mais, comme dit la chanson populaire, nous savons aussi que nous n'en savons pas assez.

Dans ce cadre, cet ouvrage propose de tirer parti des travaux en cours sur le travail indépendant pour alimenter un tableau encore fragmentaire, reprendre les questions et en poser de nouvelles. C'est en ce sens qu'il nous semble particulièrement utile.

UNE CONCEPTION DOUBLEMENT ÉLARGIE DE L'INDÉPENDANCE

Sur ce sujet d'actualité et d'importance, l'ouvrage rassemble une matière originale, riche et variée sur les formes récentes de travail indépendant, mais aussi sur celles, plus traditionnelles, qui se renouvellent et qui sont trop souvent oubliées dans les réflexions en cours. Deux grandes options organisent cette matière qui, ensemble, construisent une vision élargie du travail indépendant.

D'abord, ce travail y est, pourrait-on dire, saisi *in vivo*, c'est-à-dire au sein d'univers professionnels précis dans lesquels il est plus ou moins exclusif. Certains de ces univers sont particulièrement hétérogènes et combinent des statuts, des durées de travail et des contrats forts variés. L'intensité de l'indépendance relativement à d'autres formes de travail est bien sûr un aspect déterminant de la question, comme l'est son rapport aux évolutions symétriques du salariat. Sur ce point, l'ouvrage rend compte de deux lectures distinctes : l'une inscrit l'emploi hybride dans un mouvement ancien de fragilisation du salariat, comme nouvelle source de fragmentation sous pression d'une « crise » qui dure ; l'autre y voit le signe d'une transformation inédite de ce même salariat et le témoignage de son dynamisme. Quoi qu'il en soit, les nouvelles formes d'emploi sont toujours contextualisées et leur étude permet aux auteurs de retrouver et de renouveler les questions plus larges du travail. En suivant leurs usages, leur dynamisme, leurs régulations, les contradictions qu'elles portent ou qu'elles suscitent, ils revisitent le champ du travail et l'actualisent.

La seconde option de l'ouvrage – option tout à fait originale – étend cette vision élargie aux activités pratiques de l'exercice indépendant et aux façons dont la santé des travailleurs se trouve engagée dans le quotidien de leurs tâches et le cours de leur vie professionnelle. Cette option produit deux effets. D'une part, elle confère de l'épaisseur à ces emplois en rendant compte de ce que *font* les indépendants, dimension qu'étrangement, nous connaissons mal. Gérer des clientèles, produire un service dans la continuité et tenter d'en vivre, les situations sont chaque fois singulières, mais les textes dégagent certains traits qui leur sont communs. D'autre part, l'option oblige à tenir compte d'une dimension centrale des contrats de travail, y compris quand ils s'appliquent aux prestations de service, domaine des indépendants. On pense à l'accès plus ou moins large qu'ils ménagent aux droits sociaux. Cet aspect compte doublement : parce qu'il participe de la continuité des services offerts par les indépendants – et donc de leurs revenus – et parce qu'il permet d'apprécier le degré de (d'in-)sécurité qui s'attache à leurs emplois.

Sur ces deux points – activités pratiques et protections sociales –, les indépendants semblent d’abord très différents des salariés. Ils n’affrontent pas les mêmes problèmes, leur exercice professionnel est infiniment plus solitaire et la gestion de leurs droits sociaux relève de régimes spécifiques. À mieux y regarder pourtant, les tâches qu’ils prennent en charge et les droits de santé auxquels ils peuvent plus ou moins prétendre sont aujourd’hui fortement cadrés, organisés et structurés par des règles et des conventions aussi générales que dans l’emploi salarié. Des règles abstraites, non contingentes, constamment agissantes, opèrent de façon transversale aux particularismes professionnels. Sous cet angle, l’autonomie de ces professionnels – autonomie revendiquée et qui reste une valeur cardinale pour eux – se fait donc toute relative. Aussi, la vie au travail indépendant se marque-t-elle – les textes en sont emprunts – de tensions constantes entre une expérience du travail vécue au singulier solitaire et des régulations collectives dont les indépendants sont le plus souvent exclus. Celles-ci n’en structurent pas moins leurs activités quotidiennes, et ce, qu’il s’agisse de nouveaux indépendants ou d’indépendants « traditionnels ».

Les textes rassemblés déploient donc, chacun à leur manière, ces deux options communes et la vision élargie de l’indépendance qu’elles construisent. Agrégés, leurs résultats font valoir trois dimensions auxquelles les parties de l’ouvrage font écho. Nous en retenons ici les éléments les plus généraux en renvoyant les lecteurs aux préambules de chaque partie pour le détail des contributions.

PERMANENCES ET MUTATIONS DE L’EMPLOI INDÉPENDANT

Premier trait, le travail indépendant ne peut se réduire à une figure unique. Il est d’emblée complexe et les indépendants qui peuplent ces pages sont aussi bien artisans, commerçants, exploitants agricoles ou médecins qu’auto-entrepreneurs ou travailleurs autonomes, dernières appellations que le droit a créées. Les indépendants « traditionnels » y sont plus représentés que les autres. Ce n’est que justice, car ils forment l’essentiel des quelque 2,6 millions d’indépendants français parmi lesquels on ne compte que 13 % d’auto-entrepreneurs⁽¹⁾. Certes, la statistique publique rend mal compte de ces nouveaux travailleurs et l’affinement des catégories est d’ailleurs à l’ordre du jour (Neyret et Fauchoux, 2002). Plus leur situation est flottante du point de vue de leur rattachement statutaire et moins ils sont visibles. Cumul de statuts, portage salarial, statut d’« entrepreneur-salarié » associé aux coopératives d’emploi et d’activités et quantité d’autres situations de pluriactivité échappent ainsi à leur mesure (Mouriaux, 2005 ; Darbus, 2008).

Il ne faut d’ailleurs pas trop durcir la distinction entre indépendants « traditionnels » et nouveaux indépendants. Ces derniers – les auto-entrepreneurs par exemple – alimentent eux-mêmes les catégories d’artisans, de commerçants et, surtout, des professions libérales. Ils sont différenciés en raison de leur régime simplifié de cotisation sociale et de

1) Source Insee, base non-salariés, données au 31 décembre 2010. Voir par exemple Omalek et Pignier, 2013.

fiscalité qui les avantage sur plusieurs points, mais leurs activités ne sont pas, en soi, nouvelles⁽¹⁾. Elles reprennent certaines des fonctions utiles qui étaient depuis longtemps accomplies sous des régimes indépendants⁽²⁾ ou reformulent des activités auparavant intégrées dans l'entreprise et réalisées à présent à sa périphérie bien que contribuant toujours à son processus productif. L'ouvrage nous apprend d'ailleurs que cette entreprise n'est pas toujours privée. Le secteur public y prend une part active, que ce soit au niveau des services centraux ou dans les collectivités territoriales.

Si elles restent marginales, ces nouvelles formes de l'indépendance sont néanmoins saisissantes. Elles semblent d'abord complètement redistribuer les cartes en enrôlant notamment des catégories de travailleurs – femmes et jeunes – traditionnellement peu mobilisées par cette voie. Les expériences d'auto-entrepreneurs qui sont relatées dans l'ouvrage concernent, de fait, des jeunes en phase d'insertion. C'est une situation atypique pour les indépendants qui s'installent plutôt après une ou quelques expériences en tant que salarié. Surtout, ces formes progressent vite, expliquant le dynamisme de l'indépendance depuis la fin des années 90 après une longue période de déclin. Un dynamisme à la source de la diversification des modalités d'emploi à la frontière du salariat et de l'indépendance, bien repérée dans la littérature (Dupuy et Larré, 1998 ; Maurin (éd.) 1999 ; Adine-Famand et Maurin, 2001 ; D'Amours, 2003 ; D'Amours, 2006). Le régime d'auto-entrepreneur auquel l'ouvrage fait une grande place en est un dernier avatar en France qui participe du dynamisme, mais n'en est pas l'origine.

N'en concluons pas toutefois que les autres situations d'indépendance – celles qui, par différence, se trouvent souvent qualifiées de « traditionnelles » – restent immuables. Elles changent elles aussi et à plusieurs occasions : parce que des groupes nouveaux s'en saisissent, comme les artisans d'art imprégnés de mouvements alternatifs, parce que des règles générales changent ou que les alternatives d'emploi s'ouvrent ou se ferment. L'indépendance et ses transformations procèdent donc de plusieurs mécanismes qui ne se coordonnent pas forcément et peuvent se contredire comme en témoignent les conflits réguliers sur les conditions de la concurrence⁽³⁾. L'ouvrage a le mérite de restituer cette diversité en identifiant les traces que chaque génération de travailleurs a déposées, selon les conditions économiques dans lesquelles les carrières se déroulent. Ces travailleurs peuvent éviter l'emploi indépendant quand le salariat est accessible et se pare de diverses sécurités qui le rendent souhaitable. Ce fut le cas dans l'après-Seconde Guerre mondiale, et aujourd'hui encore, pour la plupart des individus qui arrivent à l'âge du travail.

Cette diversité que l'ouvrage prend en charge fournit la matière d'une discussion de certaines thèses en cours. Celles notamment qui font des activités indépendantes ou autonomes des modèles du travail à venir, qu'il s'agisse de pratiques artistes (Menger,

1) En 2009, les auto-entrepreneurs assuraient essentiellement des activités de commerce, restauration, hébergement, transport (24,6 %), de services aux entreprises (24,4 %), de services aux particuliers (17,4 %) et de construction (12,7 %) (*ibid.*).

2) Ce qui explique que le régime de l'auto-entrepreneuriat, malgré les limites que la loi impose aux volumes des affaires, ait suscité tant de dénonciations de concurrence déloyale de la part des artisans et commerçants installés. Dénonciations auxquelles le rapport Grandguillaume devait apporter des réponses qui ne semblent pas avoir totalement convaincu les protagonistes (Grandguillaume, 2013).

3) *ibid.*

2002) ou intellectuelles (Hardt et Néгри, 2004). Les choses s'annoncent probablement moins simplement. Plusieurs situations racontent ici le « sale boulot » et l'exploitation sans raffinement. Elles obligent surtout à ancrer le propos dans le concret de la production et du social.

EXERCER L'INDÉPENDANCE

Pourquoi un tel dynamisme de formes hybrides et comment est-il même possible ? On voit bien l'avantage pour le donneur d'ordres qui s'épargne les difficultés, les obligations et les coûts d'une main-d'œuvre qu'il juge toujours insuffisamment flexible. Néanmoins, cette main-d'œuvre présente bien des avantages pour lui. Le contrat de travail salarié met en effet à sa disposition une disponibilité de travail *dans la durée*. C'est l'effet de la subordination juridique qui lui ouvre un « *certain droit à la poursuite d'un contrat à exécution successive* » (Gaudu, 1986). L'employeur n'a donc plus à préciser d'avance chacune des tâches qu'il veut faire réaliser. Ses salariés se sont engagés, en signant leur contrat de travail, à accepter toutes celles qu'il jugera utile de leur affecter dans le cadre de leur emploi, comme ils doivent accepter l'organisation de ces tâches et l'autorité hiérarchique de leur employeur. En principe, ces avantages ne sont plus assurés avec les contrats commerciaux qui lient les indépendants à leurs commanditaires. Ces contrats sont par définition ponctuels et imposent de définir précisément les tâches concrètes à réaliser comme les conditions de leur rémunération.

Comment l'ancien employeur, devenu donneur d'ordres, va-t-il pouvoir s'assurer la disponibilité du service dont il a besoin pour sa production, puisque, en principe, il a perdu le bénéfice de la durée de travail ? Les économistes répondent par les vertus coordinatrices du marché qu'ils opposent à la coordination par la hiérarchie. L'ouvrage récuse une vision si tranchée et apporte deux réponses à cette importante question des modes de coordination des activités devenues autonomes. Il souligne d'abord le flou extrême de certains contrats de service, notamment ceux qui lient les jeunes auto-entrepreneurs auxquels il arrive d'ailleurs de ne rien signer du tout. La façon dont ces jeunes indépendants réalisent leurs contrats – aussi informels soient-ils – souligne bien sûr l'asymétrie de leurs relations avec les donneurs d'ordres. Mais elle dit aussi combien le contrat salarié a façonné leur engagement au travail et combien l'univers des relations commerciales leur est étranger. Ces enfants, et peut-être petits-enfants, de salariés, aspirant eux-mêmes à devenir salariés, travaillent pour les entreprises ou les agences publiques avec lesquelles ils « contractent » comme s'ils y étaient salariés. Ils se rendent régulièrement dans leurs locaux, voire y travaillent tous les jours, ils en respectent les heures et les rythmes et se plient à leur discipline. On les sent prêts à poursuivre leur engagement, à défaut d'alternative.

La seconde réponse met en avant la généralisation de règles et de normes qui, sous la férule des États, transcendent les espaces professionnels et s'imposent aux pratiques les plus ordinaires des indépendants. Les textes – pratiquement tous les textes – rendent compte de l'épaisseur normative dont se lèste toute activité indépendante. Soigner,

vendre, fabriquer ou réparer, les activités des professionnels sont aujourd'hui suivies, orientées et contrôlées par diverses institutions dont dépendent parfois tout ou partie de leurs revenus. C'est par exemple le cas des médecins libéraux (Hardy, 2013). Ce constat nuance la portée du modèle de la coordination par les prix des économistes. On voit que les projets économiques ne doivent pas seulement s'incarner dans un individu « entreprenant », mais qu'ils doivent encore se conformer à un ensemble de règles dont les États décident *in fine* en les révisant selon des logiques qui ne sont pas forcément celles de l'activité considérée. Pour rester dans le champ médical, les restrictions budgétaires transforment aujourd'hui tant l'hôpital public que les pratiques libérales des soignants. Cette expansion normative sous contrôle étatique – on peut le penser – participe des différentes formules de détachement des travailleurs de leur entreprise vers l'indépendance et la facilite en normalisant leurs activités, leur comportement et leurs attentes.

Les textes montrent également combien cette épaisseur normative marque l'expérience vécue des indépendants. La « paperasse » dont ils se plaignent tous en est une des expressions. Un « sale boulot » qui contrecarre le cœur de leur métier et nuit à tout ce qui en fait l'intérêt. « Paperasse » détestée que les indépendants subissent comme un effet pénible des administrations, qu'ils jugent naturellement tatillonnes, compliquant à souhait les procédures les plus simples. Le « choc de simplification » que promet le gouvernement socialiste va d'ailleurs dans ce sens. Mais cette « paperasse » est-elle un dysfonctionnement bureaucratique ou la suite logique des suivis institutionnels de l'activité évoqués plus haut ? En tout état de cause, elle forme une des butées de l'expérience des indépendants où ils éprouvent les multiples dépendances de leurs activités, et les jeunes auto-entrepreneurs les obligations et les contraintes de leur statut réel.

DROITS À LA SANTÉ ET ENGAGEMENT DES CORPS AU TRAVAIL

Dernière dimension, la santé des indépendants n'a encore suscité que peu de travaux (Inserm, 2011 ; Algava ; Cavalin et Célérier, 2012). L'ouvrage approfondit donc utilement nos connaissances sur ce sujet. La santé des indépendants s'y manifeste d'abord au niveau de leur expérience immédiate. Elle y paraît irrémédiablement intriquée – et de multiples façons – à *la santé* de leur entreprise. Si la santé et ses failles décident en partie de la *survie* de ces unités économiques, ces dernières ouvrent en retour plus ou moins de possibilités au maintien de la santé. Le cycle de vie – économique et biologique – semble ici la bonne mesure pour saisir et juger de ces liens intriqués.

Les questions de santé se déclinent également au niveau des institutions qui collectent les cotisations et gèrent les assurances collectives en la matière. Le déploiement de ces institutions et la progression de la part sociale du salaire sont des évolutions bien connues du salariat, notamment depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale. Les indépendants ont connu, sur ce point, une histoire chaotique dont l'ouvrage démêle les principaux moments. Cette histoire éclaire la spécificité préservée des indépendants en matière de protection sociale, mais elle témoigne aussi de la force des convergences avec les salariés. Les instances de gestion sont donc distinctes, mais les mécanismes d'assurance tendent,

eux, vers l'équivalence. De fait, les reformulations juridiques récentes, notamment l'auto-entrepreneuriat en France, n'ignorent pas ces protections et s'attachent même à organiser une continuité de cotisation et de protection par-delà les spécificités statutaires. Ces emplois ne peuvent donc, à proprement parler, se lire uniquement à l'aune de la dérégulation. L'ouvrage participe ici d'un débat qui reste majeur (Castel, 1995 ; Boltanski et Chiapello, 1999 ; D'Amours, 2003) en ouvrant une ligne d'interprétation qui retrouve des propositions antérieures (Friot et Rose (éd.), 1996 ; Rolle, 1997). Plutôt qu'une *précarisation* des emplois, il conjecture la construction d'un socle de protections commun à divers statuts d'emploi ou de chômage rendant possibles de multiples conversions des travailleurs au fil de leur carrière. Un vaste salariat, donc, qui aurait absorbé les positions indépendantes à sa périphérie en y faisant circuler de plus en plus de travailleurs selon les besoins de la production. Le coût individuel et social d'une telle évolution est évidemment une question centrale. L'étude du travail indépendant est une bonne façon de l'aborder.

L'homogénéisation des situations, si elle s'avérait, trouve cependant une limite dans la prise en charge des risques d'origine professionnelle qui distingue irréductiblement les indépendants des salariés. Tous ceux qui s'emploient eux-mêmes sont en effet tenus d'assurer les protections nécessaires à la préservation de leur propre santé et sécurité au travail et, *a fortiori*, de ceux qu'ils emploient. Même si la reconnaissance des risques professionnels reste un problème majeur pour les salariés et que les sous-déclarations y sont la règle (Diricq, 2011), la *réparation* de ces risques est historiquement constitutive du contrat de travail salarié (Ewald, 1986) occasionnant en 1898 une des premières lois dites « sociales ». Cette loi qui reconnaît une « responsabilité sans faute de l'employeur » a, par définition, ignoré les contrats de biens et services qui n'imposaient pas d'identifier un employeur (Didry, 2014). La responsabilité individuelle des indépendants est restée la règle en la matière et elle demeure peu socialisée. Les obstacles que rencontrent les exploitants agricoles pour faire reconnaître les maladies professionnelles que provoquent les produits phytosanitaires illustrent ici les limites de l'homogénéisation des situations de travail.

Les trois dimensions générales que nous venons de présenter structurent l'ouvrage et donnent leur titre aux trois parties. On abordera successivement les questions que pose le statut des indépendants (partie 1), puis les activités professionnelles et l'expérience qu'en retirent les professionnels (partie 2) et enfin les différentes dimensions de leur santé (partie 3). Comme annoncé et pour chacune de ces trois parties, une introduction présentera les apports de chacune des contributions en pointant leurs convergences et, le cas échéant, les lignes de débat qui s'en dégagent.

BIBLIOGRAPHIQUE

Algava É., Cavalin C. et Célérier S., « La singulière bonne santé des indépendants », *Travail et emploi*, n° 132, 2012, pp. 5-20.

Boltanski L. et Chiapello É., *Le nouvel esprit du capitalisme*, Gallimard, coll. « Essais », 1999.

- Castel R., *Les métamorphoses de la question sociale : une chronique du salariat*, Fayard, 1995.
- D'amours M., *Le travail indépendant. Un révélateur des mutations du travail*, Montréal, Presses de l'université du Québec, 2006.
- D'Amours M., « Le travail indépendant : une hétérogénéité construite socialement », Thèse de doctorat, université du Québec, Montréal, 2003.
- Darbus F., « L'accompagnement à la création d'entreprises », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n° 175, n 5, 2008, pp. 18-33.
- Didry C., « Les midinettes, avant-garde oubliée du prolétariat », *L'Homme et la société*, 2014, n° 189-190, n° 3, 2014, pp. 63-86.
- Diricq N., « Rapport de la commission d'évaluation sur le coût des accidents du travail », Rapport au ministre du Travail, juillet 2011.
- Dupuy Y. et Larré F., « Entre salariat et indépendant. Les formes hybrides de mobilisation de la main-d'œuvre », *Travail et emploi*, n° 77, 1998, pp. 1-14.
- Ewald F., *L'État providence*, Grasset, 1986.
- Friot B. et Rose J. (éd.), *La construction sociale de l'emploi en France (séminaire, 1993-1995)*, Paris-Montréal-Québec, L'Harmattan, 1996.
- Gaudu F., « L'emploi dans l'entreprise privée : essai de théorie juridique », Thèse de doctorat, université de Paris 1, 1986.
- Grandguillaume L., « Passer du parcours du combattant au parcours de croissance », Rapport pour la ministre de l'Artisanat, du Commerce et du Tourisme, 2013.
- Hardt M. et Negri A., *Multitude. Guerre et démocratie à l'âge de l'empire*, La Découverte, 2004.
- Hardy A.-C., *Travailler à guérir : sociologie de l'objet du travail médical*, Rennes, Presses de l'École des hautes études en santé publique, 2013.
- Inserm, « Stress au travail et santé. Situation chez les indépendants », 2011.
- Maurin M.-L., Dupuy Y., Larré F. et Sublet S. (éd.), « Prestation de travail et activité de service », Rapport pour le ministère de l'Emploi et de la Solidarité, La Documentation française, 1999.
- Menger P.-M., *Portrait de l'artiste en travailleur : métamorphoses du capitalisme*, Le Seuil, 2002.
- Mouriaux M.-F., « Groupe d'employeurs et portage salarial : salariés à tout prix ? », *Connaissance de l'emploi*, n° 19, Centre d'études de l'emploi, 2005.
- Neyret G. et Faucheux H., « Extraits du rapport Évaluation de la pertinence des catégories socioprofessionnelles », *Sociétés contemporaines*, vol. 45-46, n° 1, 2002, pp. 131-155.
- Omalek L. et Pignier J., « Revenus d'activité des non-salariés en 2010 », *Insee première*, n° 1448, 2013, pp. 1-4.
- Rolle P., *Où va le salariat ?*, Éditions Page Deux, Lausanne, 1997.